

Communiqué de presse,
Paris, le 24 janvier 2024

Révision de MaPrimeRénov : une première réponse encourageante à l'appel de la CAPEB

A l'occasion de la séance des questions au gouvernement de ce jour, le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Christophe Béchu, en réponse à la députée du Morbihan Anne Le Hénaff, et s'appuyant sur *l'appel de la dernière chance de la CAPEB*, qui a été complété d'une lettre ouverte signée par une trentaine de partenaires de la filière, a annoncé le lancement d'un Comité de suivi de la Rénovation énergétique pour faciliter le quotidien des entreprises qui sont en première ligne pour relever le défi de la rénovation énergétique.

La CAPEB se félicite que sa Lettre ouverte ait retenue l'attention de Monsieur le Premier ministre, et de Monsieur le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de cette première réponse avec l'ouverture rapide d'une concertation des acteurs de la filière que nous appelions de nos vœux. La CAPEB se tient à la disposition de Monsieur le Ministre et de ses équipes pour avancer en ce sens.

Toutefois, la CAPEB tient à rappeler que ce dossier de la simplification est ouvert depuis trois ans sans avancées réelles et concrètes. Nous comptons donc sur l'implication personnelle de Christophe Béchu pour débloquer rapidement cette situation.

Nous comptons également sur Christophe Béchu pour donner une suite tout aussi favorable aux propositions qui figurent dans notre Lettre ouverte et qui ne s'apparentent pas à un besoin de simplification.

Nous demandons ainsi la plus grande attention de Monsieur le Ministre notamment sur les propositions suivantes :

- Permettre des rénovations d'ampleur dans le cadre d'un parcours travaux de 3 à 5 ans, avec un dispositif d'aides bonifiées au fur et à mesure de la réalisation effective des travaux,
- Mettre en œuvre un dispositif de Certificat de conformité – Rénovation Énergétique, spécialement adapté aux TPE, consistant en la réalisation, en fin de chantier, d'un contrôle de conformité des travaux pour les entreprises non RGE.
- Permettre également aux occupants de passoires thermiques d'être aidés même en cas de réalisation de mono-gestes, compatibles avec une rénovation globale.
- Faciliter la création des groupements momentanés d'entreprises non solidaires et toutes autres alternatives équivalentes.
- Créer un prêt vert en trois clics à taux bonifié, garanti par l'État et distribué par toutes les banques pour financer le reste à charge des ménages,

C'est à cette seule condition que la réforme pourra réellement porter ses fruits.

[Retrouvez les propositions de la CAPEB pour améliorer Maprimerenov'](#)

À propos de la CAPEB :

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (61 000 entreprises à ce jour).

Les entreprises employant jusqu'à 10 salariés représentent dans le bâtiment :

- *621 803 entreprises, soit 97 % des entreprises du bâtiment, dont 457 650 entreprises travaillant sans salarié (incluant 200 386 en micro-entreprises) et 164 153 entreprises employant entre 1 et 10 salariés*
- *518 599 salariés, soit 47 % des salariés*
- *60 000 apprentis formés dans le bâtiment*
- *Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (46 %)*